

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE
DE MADAME LA CONSEILLERE PAULINE TAFELMACHER
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Réponse à l'interpellation N° 14-2025 « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : ne peut-on pas accélérer les choses ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2025, Madame la Conseillère communale Pauline Tafelmacher a interpellé la Municipalité au sujet du préavis d'intention en vue du développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse.

La Municipalité tient à apporter des clarifications quant aux raisons des délais annoncés dans le préavis d'intention pour mettre en œuvre cette politique de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que sur mesures envisagées pour répondre aux besoins des jeunes fréquentant *Espace jeunes*.

Dans ce contexte, la Municipalité y répond comme suit.

1. Mise en œuvre d'un concept de politique d'enfance et de la jeunesse

Comme présenté dans le préavis d'intention, il convient de rappeler que, durant la dernière législature, la Municipalité a souhaité se doter d'un secteur dédié à la jeunesse en centralisant les prestations dédiées aux jeunes pour gagner en cohérence et optimiser la coordination des activités.

Pour y parvenir, la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) a travaillé sur un plan directeur ainsi que sur une réorganisation du service pour appréhender de manière cohérente l'ensemble des prestations dédiées aux jeunes et répondre aux devoirs de la commune en matière de participation et de prévention.

Ce plan directeur accompagnait la réorganisation de la DJAS et orientait ses actions de manière transversale sur tous les secteurs qui dépendent de ce service (enfance, jeunesse, séniors, écoles...)

La DJAS avait alors préféré la mise en œuvre d'un plan directeur au développement d'une politique sociale. Il était en effet préférable de doter le service d'un outil de planification opérationnel et transversal axé sur le court et le moyen terme que d'un document d'orientation générale dont les valeurs et les objectifs à long terme auraient été difficile à appréhender dans le cadre d'une réorganisation.

Au travers du préavis présenté lors du conseil communal du 19 novembre dernier, il est présenté l'ensemble des actions entreprises en conformité avec le plan directeur depuis près de 5 ans.

La DJAS dispose désormais d'une organisation et d'une expertise suffisante pour développer une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse en s'appuyant sur l'expérience acquise ces dernières années.

Il ne semble en aucun cas nécessaire de précipiter le développement de cette politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

S'inscrivant dans une période actuelle de transition, certains objectifs et mesures du plan directeur restent à développer. Par exemple, le développement de partenariat public-privé ou l'ouverture de la maison de l'enfance à Guillemin dans le domaine de l'enfance ou la mise en place d'un conseil des jeunes dans le domaine de la jeunesse.

Les moyens dont dispose la DJAS ne permettent en aucun cas d'aller plus vite que le calendrier proposé. L'état des lieux et l'analyse des besoins doivent prendre le temps nécessaire pour s'assurer qu'ils correspondent aux mieux aux besoins des enfants, des jeunes, des familles et des professionnels.

De plus, il est important que les objectifs et les mesures qui découleront de cette analyse puissent être chiffrés afin de permettre une projection juste et ainsi répartir les coûts de manière cohérente sur la prochaine décennie.

2. Renforcement de l'équipe d'*Espace jeunes*

Ouvert depuis 2000, *Espace jeunes* a longtemps fonctionné avec une équipe de professionnels œuvrant sur un fonctionnement interne avec peu d'interventions externes et peu de collaborations avec les autres services communaux ou avec les écoles.

Lors de la reprise d'*Espace Jeunes* par la Ville de Pully en 2023, une attention particulière a été portée sur ce fonctionnement qui a conduit plusieurs structures du canton à fermer leurs portes car jugées peu inclusives.

Pour cela, il a été souhaité une approche plurielle des activités d'*Espace Jeunes* aussi bien dans ses locaux qu'à l'extérieur en développant notamment le travail social de proximité ou les animations dans les quartiers. De plus, il a été demandé à l'équipe de développer les collaborations avec différents partenaires pour initier une approche systémique des enjeux en lien avec les jeunes.

Dans sa réflexion, la DJAS a pris soin d'appréhender la reprise d'*Espace Jeunes* en prenant en compte les inquiétudes d'une partie du conseil communal exprimé au travers de l'interpellation de Mme la Conseillère communale Madeleine Baumann relative à la problématique de la santé mentale des jeunes en constituant une équipe pluridisciplinaire d'éducateurs et d'animateurs.

En outre, il est difficile de comparer de manière objective le fonctionnement de deux centres qui n'ont pas la même visée, tels *Espace Jeunes* et le centre d'animation socio-culturel d'Ecublens. Les activités de ce centre d'animation socio-culturel sont gérées par des animatrices et des animateurs à temps partiel et n'ont pas ou peu d'actions éducatives. L'ouverture de ce centre les samedis génèrent aussi des enjeux différents en termes de personnel.

Cependant, il convient effectivement de s'interroger sur l'adéquation du volume d'effectifs, en particulier la suffisance d'un ETP pour un centre comme *Espace Jeunes*. Réouvert depuis 2023, les activités proposées par l'équipe de Mme d'Auriol ont créé un appel d'air qui a permis

de mettre en exergue de nombreuses problématiques et donner la parole à de nombreux jeunes qui jusqu'à présent ne disposaient pas de lieux où déposer et/ou échanger sur leurs problèmes.

Il y a effectivement une inconnue sur l'évolution de la santé mentale qui se péjore et pour laquelle il faudra potentiellement renforcer les dispositifs et les équipes pour les appréhender de manière adéquate. C'est d'ailleurs l'objet de l'analyse des besoins qui sera déployée dans le cadre du concept de politique d'enfance et de la jeunesse.

Dans l'intervalle, nous sommes contraints d'adapter les activités et les heures d'ouverture en discussion avec les équipes du terrain afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la pérennité de la structure.

Il est à noter qu'*Espace Jeunes* n'est pas la seule ressource que la commune met à disposition des jeunes. Une équipe professionnelle d'animateurs dirigée par une responsable, en tant éducatrice de formation, accueille des enfants et des jeunes dans le cadre des camps scolaires et des colonies de vacances aux Mosses. Cette équipe veille à transmettre des bases de la vie en communauté et du vivre-ensemble. Un animateur formé a par ailleurs renforcé à 100% l'équipe en septembre 2024.

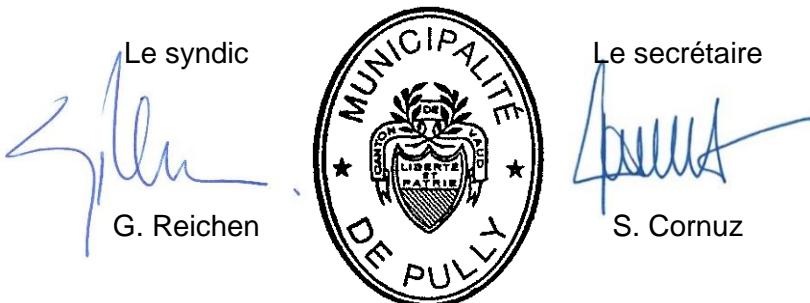
En outre, un animateur en milieu scolaire rattaché également à la DJAS travaille sur les problématiques rencontrées dans les classes des établissements primaires et secondaires.

Il est parfois peu aisés de trouver un juste équilibre en ressources financières et besoins des jeunes, le développement d'une politique d'enfance et la jeunesse permettra d'affiner les besoins et adapter, si nécessaire, les ressources en fonction.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère Pauline Tafelmacher.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025.

Au nom de la Municipalité



Le syndic

G. Reichen

Le secrétaire

S. Cornuz